

DOSSIER DE PRESSE
FÉVRIER 2018

CONCEPTION DES ROUTES,
ENTRETIEN, SÉCURISATION...
Ça roule en Loir-et-Cher !





DOSSIER DE PRESSE

UN RÉSEAU ROUTIER SÛR ET DE QUALITÉ : UNE PRIORITÉ POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mardi 20 février 2018, Bernard Pillefer, Vice-président chargé des routes, des infrastructures et du très haut débit, a assuré une visite de terrain consacrée à l'entretien et la sécurisation des routes départementales en présentant des chantiers menés sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire.

Les Conseillers départementaux du canton, Marie-Hélène Millet et Stéphane Baudu, ainsi que le Maire de Saint-Denis-sur-Loire, Benoît Simonin, ont participé à cet événement.

Les élus départementaux ont fait le choix de consacrer une part importante des investissements de la collectivité pour concevoir, construire, entretenir et sécuriser le réseau routier départemental.

En 2018, avec 15,4 millions d'euros, les routes départementales sont le premier poste d'investissement du Département. Des importants travaux de modernisation du réseau ont lieu régulièrement, dont la réalisation de déviations et de l'actuel aménagement routier du secteur de Cap'Ciné à Blois.

Mais il existe bien d'autres chantiers réalisés par la Direction des routes du Département. Des travaux d'entretien courant et de sécurisation de voirie moins médiatiques mais qui font partie des missions quotidiennes des 265 agents départementaux des routes. Chaque année, ces derniers parcourent plus de 100 000 km pour assurer la surveillance du réseau routier !

« On présente souvent les chantiers de modernisation du réseau routier qui structurent notre département. Ce sont des projets majeurs et indispensables. Mais, une fois réalisés, l'entretien des axes est aussi essentiel. La qualité des routes départementales est un élément clé pour l'attractivité du territoire.

Par cette visite de terrain, j'ai voulu montrer la diversité des opérations menées dans le cadre de la gestion de nos 3 423 km de routes départementales afin de garantir des déplacements toujours plus sûrs et fluides. » explique Bernard Pillefer.

Une visite qui nous a menés d'un dérasement d'accotements à l'aménagement pour la sécurisation d'un carrefour sur la RD 2152, en passant par un nouveau giratoire à Saint-Denis-sur-Loire.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. L'entretien et la sécurisation des routes départementales

A) L'entretien courant du réseau routier

B) Préserver le patrimoine routier

C) La sécurisation des axes

2. Des cas concrets

A) Réalisation d'un dérasement d'accotements

B) Création d'un giratoire

C) Aménagement d'un carrefour de la RD 2152

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

1. L'entretien et la sécurisation des routes départementales

A) L'entretien courant du réseau routier

L'entretien courant du réseau routier départemental représente un budget annuel de 5 millions d'euros en fonctionnement et 2,43 millions de km sont parcourus chaque année par l'ensemble des véhicules de la Direction des routes pour mener cette mission.

De nombreux travaux quotidiens en font partie : la suppression des obstacles latéraux, le curage des fossés et l'entretien des ouvrages d'art pour permettre une bonne évacuation des eaux, la maintenance de la signalisation et des glissières de sécurité, le marquage des chaussées, le bouchage des nids de poule, ou encore le fauchage et **le dérasement des accotements [cf.2.A)].**

Le Conseil départemental assure également toutes les actions d'exploitation de la route qui consistent à limiter la gêne aux usagers lors d'événements particuliers (manifestations sportives, accidents, intempéries, etc.).

Un exemple concret : le dispositif de viabilité hivernale a récemment pu prouver son efficacité lors de l'épisode neigeux qu'a connu le Loir-et-Cher.

Informers les Loir-et-Chériens est primordial. C'est pourquoi, toutes les prévisions et les informations sur l'état des routes départementales et les conditions de circulation sont mises à jour en temps réel sur www.route41.fr

Le travail d'entretien est mené par 265 agents départementaux répartis sur tout le territoire dans les différentes divisions et agences routières. Aux bords des routes, leurs missions sont souvent périlleuses. C'est pourquoi, afin de sensibiliser les automobilistes, une campagne de communication a été réalisée par le Conseil départemental.



**SUR NOS ROUTES
LEUR SEULE PROTECTION
VOTRE BONNE CONDUITE**

Pour vous garantir des déplacements sûrs et fluides, par tous les temps, 265 agents départementaux travaillent 365 jours par an sur nos routes de Loir-et-Cher. **Aux abords des zones de travaux, pensez à eux, ralentissez et respectez la signalisation.**

C1817 - photos © CIV - 04/2017



CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

B) Préserver le patrimoine routier

Quand on parle de maintenance du patrimoine routier, on évoque les opérations de renouvellement de la couche de roulement des chaussées ou des réfections des ponts (exemple en 2017 : le changement des 40 appareils d'appui du pont Charles de Gaulle financé par le Département à hauteur de 756 000€).

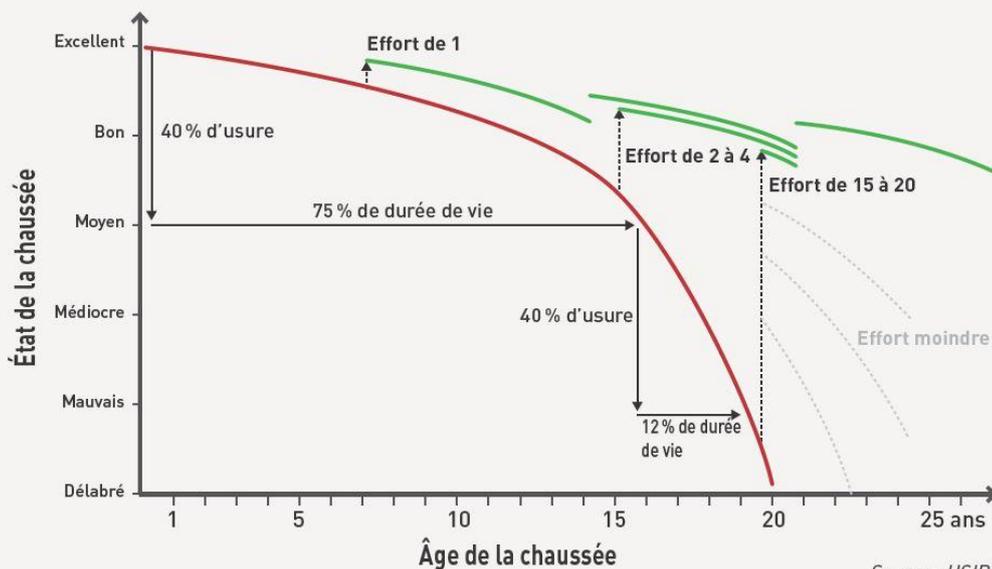
Ces travaux coûtent chaque année 6,9 millions d'euros au Département et en 2017, 40 000 tonnes d'enrobés ont été utilisés par les agents départementaux.

Les infrastructures routières nécessitent un entretien régulier.

Sans l'entretien préventif, l'état de la chaussée se dégrade au fil des années. La route devient moins sûre, de moins bonne qualité et plus les travaux tardent à être réalisés, plus ils coûtent cher à la collectivité !

Privilégier l'entretien préventif

Ce schéma montre l'effort financier nécessaire à l'entretien d'une route pour conserver une chaussée en bon état. Sans entretien, l'usure est de 40 % en 15 ans en moyenne (75 % de durée de vie), puis à nouveau de 40 % au cours des 4 années suivantes (12 % de durée de vie), ce qui indique une non-linéarité de la dégradation, laquelle s'accélère dès l'apparition des premières fissures. Par ailleurs, avec un entretien constant d'indice 1, la route, initialement en excellent état, est maintenue en état au cours des 25 années prises en compte. Sinon, l'entretien nécessaire pour revenir à un niveau de service acceptable sera de 2 à 20 fois supérieur selon le moment de l'intervention.



CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

C) La sécurisation des axes

Même s'il n'est pas le chef de file de la compétence « sécurité routière », le Conseil départemental fait de la sécurisation de son réseau routier une priorité. Ce travail est mené en étroite collaboration avec les services de l'État.

Par la manière de concevoir les routes, par la modernisation du réseau, l'entretien courant et la maintenance du patrimoine routier, le Département met la sécurité routière au centre de son action.

En parallèle, des opérations spécifiquement dédiées à la sécurisation des routes sont menées chaque année pour environ 1 million d'euros : rectifications de virages, dégagements de visibilité, création de giratoires, aménagement de carrefours, etc. **[cf.2.B)C)].**

LES LEVIERS POUR AGIR EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE

| Situation Objectif Cible | "la route qui pardonne" | | |
|---|---|--|--|
| | <u>Situation normale</u> Garder l'utilisateur sur la route | <u>Situation d'urgence</u> Permettre à l'utilisateur de se récupérer "zone de récupération" | <u>Situation d'accident</u> limiter la gravité de l'accident "zone de sécurité" |
| Infrastructure Environnement | <ul style="list-style-type: none"> - respect des guides et des règles (conception) - aménagements de sécurité - entretien routier - exploitation de la route (VH, crues, ...) | <ul style="list-style-type: none"> - zones de récupération (BAU, BDD) - suppression des obstacles latéraux dans la zone de récupération (poteaux, arbres, fossés, ...) - bandes sonores de rive | <ul style="list-style-type: none"> - suppression/protection des obstacles latéraux dans la zone de sécurité (poteaux, arbres, fossés, ...) - équipements de sécurité (glissières, ...) |
| Usager | <ul style="list-style-type: none"> - formation/apprentissage : permis - respect des règles : vitesse/alcool/stupéfiant - conduite adaptée à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - adapter sa réaction à la situation - apprentissage/cours de perfectionnement <p>Mais...</p> | <ul style="list-style-type: none"> - port des protections individuelles (ceinture, casque, ...) - port du gilet jaune (éviter le suraccident) |
| Véhicule | <ul style="list-style-type: none"> - ESP - assistance à la conduite - pneumatiques/suspensions | <ul style="list-style-type: none"> - ABS - assistance à la conduite | <ul style="list-style-type: none"> - ceinture - airbag - structure véhicule |

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

2. Des cas concrets

A) Réalisation d'un dérasement d'accotements

Le dérasement d'accotements fait partie de l'entretien courant des chaussées. **Il consiste à enlever la terre en excès sur la partie surélevée de l'accotement pour araser celui-ci au niveau de la chaussée.**

Cela permet de maintenir le fil d'eau et les capacités d'écoulement, d'améliorer l'assainissement de la route, de supprimer un obstacle latéral en surélévation et de faciliter l'entretien ultérieur.

Cette intervention importante se fait en fin d'hiver et début de printemps. **Chaque année, le coût de cet entretien est d'environ 50 000 €.**

Cette opération est souvent combinée avec le curage des fossés.

Il ne faut pas le confondre avec le fauchage des bords de route qui fait aussi partie de l'entretien courant des routes. Couper les herbes garantit la sécurité des axes car cela permet de dégager la visibilité.

Des interventions de fauchage ont lieu tout au long de l'année mais plus particulièrement au printemps. 10 tracteurs assurent ces fauchages et **chaque année, environ 25 000 heures de travail sont consacrées au fauchage pour un budget moyen de 760 000 €.**



CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

DOSSIER DE PRESSE

B) Création d'un giratoire

Les études prouvent que les ronds-points améliorent significativement la sécurité sur nos routes. En effet, ils obligent les automobilistes à ralentir et rendent quasiment impossible les collisions les plus dangereuses, celles à angle droit et celles de face. Dans un giratoire, les rares collisions ne causent généralement que des dégâts matériels.

Le rond-point permet également à l'utilisateur de faire demi-tour sans risque. Il rend aussi le trafic plus fluide et ne fait perdre que quelques secondes sur un trajet.

Quant aux coûts de construction des giratoires, ils sont bien moins élevés que pour la création d'un passage dénivelé qui serait l'autre alternative.



A Saint-Denis-sur-Loire, le giratoire réalisé fin 2017 avait pour objectif de sécuriser le carrefour.

Il a été financé à 100 % par le Conseil départemental pour un montant de 750 000 €.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12

C) Aménagement d'un carrefour de la RD 2152

L'aménagement des carrefours existants dans le but de les sécuriser est chaque année une priorité pour le Conseil départemental.

A Saint-Denis-sur-Loire, le carrefour de la RD 2152, aussi appelé « carrefour d'Emmaüs », était considéré comme problématique pour les raisons suivantes : trafic important, passage piétons non sécurisé et configuration du carrefour non adaptée au trafic et à l'itinéraire.



Carrefour existant avant aménagement

Le Conseil départemental a donc décidé d'aménager le carrefour existant en sécurisant la traversée des piétons et les arrêts de car et en mettant en conformité le tourne à gauche avec des îlots bordurés.

Ces travaux ont été financés par le Département de Loir-et-Cher à hauteur de 210 000 €.

D'autres carrefours de ce type sont réaménagés chaque année pour être mieux adaptés à la circulation et afin d'être plus sécurisés. Pour certains axes ayant peu de visibilité, on réalise des dégagements de visibilité, pour d'autres dont la chaussée est sinueuse, on peut rectifier les virages et requalifier les voies, etc.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher: 02 54 58 41 12